

Elections départementales : non, les départements ne sont pas menacés !

Publication : lundi 21 janvier 2013 18:12

Suivant au Sénat l'intégralité du débat sur les élections départementales, je m'étonne qu'il puisse être considéré par certains que les réformes envisagées se traduiraient par un "arrêt de mort" des départements.

Il n'en est évidemment rien !

Chacun peut d'ailleurs facilement en juger.

La principale des réformes envisagées consiste à instaurer la parité entre hommes et femmes, conformément à la Constitution, qui s'impose à tous, et qui dispose que les modes de scrutin doivent "favoriser" la parité.

Je rappelle que la parité est déjà mise en œuvre dans toutes les communes de plus de 3.500 habitants, où il y a aujourd'hui, au sein des conseils municipaux, et conformément à la loi, autant d'hommes que de femmes.

Je rappelle que la même règle s'applique au sein des conseils régionaux.

Alors, en quoi le fait qu'il y ait demain davantage de femmes dans les conseils départementaux serait-il une menace de "mise à mort" des départements ? Et pourquoi ce qui vaut pour les communes et les régions ne vaudrait pas pour les départements ?

Il a y là, à vrai dire, un refus de la parité digne d'un autre âge. Et de bien inutiles combats d'arrière garde...

.